

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

**Décision du 8 juin 2017 portant nomination des membres du conseil d'école
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne**

Le ministre de l'économie,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, notamment son article 2 (3°),

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, sur proposition de leur président, à compter du 15 juin 2017:

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

En tant que suppléante:

Mme Jarry (Juliette), vice-présidente déléguée aux infrastructures, à l'économie et aux usages numériques.

Saint-Étienne Métropole

En tant que titulaire:

M. Laget (Bernard), vice-président, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et du numérique.

En tant que suppléant:

Mme Charollais-Cheyton (Emmanuelle), conseillère communautaire, déléguée auprès de M. Laget.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 juin 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*

L. ROUSSEAU